

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

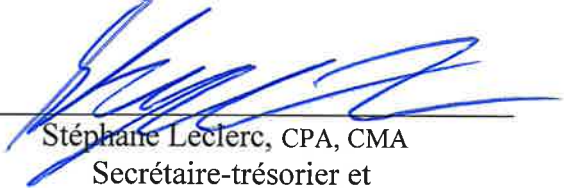
AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette ville à une séance régulière tenue à la salle municipale le 7 mai 2018 a adopté le règlement 756 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 modifiant les usages des zones 109-2 R, 43Av et 46Af et modifiant l'article 5.5.1.5 pour régir la superficie maximale des garages intégrés.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de juin
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 juin 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de juin 2018.

